



achat maison vendue par un notaire

Par **xenon**, le **20/03/2013 à 18:24**

bonjour, j'ai une situation un peu particulière. Mon mari et moi même souhaitons acheter une maison qui doit être vendue par un notaire. Cette maison nous l'avons visitée, la propriétaire nous a donné le prix de l'évaluation de la maison faite par le notaire et nous a confirmé que la maison serait en vente dès que les biens auraient été partagés avec les enfants de son mari, car lui avait des enfants d'un autre mariage. Cette dame est repartie dans son pays d'origine en Algérie. Nous contactons régulièrement le notaire (1x/mois) pour voir l'avancé du dossier et de la vente et ceux depuis presque 2 années (depuis le décès du mari) tous les mois on nous dit que le dossier est compliqué et que rien n'avance.

Le notaire nous a demandé un courrier pour confirmer notre désir d'achat pour cette maison, mais nous n'avons aucune certitude concernant le prix de vente de cette maison, mise à part s'il on fait confiance à la propriétaire.

Ma question est: le notaire est-il en droit ou a-t-il le devoir de nous confirmer même dans une fourchette de prix approximative de la valeur de la maison afin de nous éviter d'attendre pour rien si la maison ne correspond pas alors à notre budget? En contactant la secrétaire du notaire elle nous dit de faire un courrier et de donner une évaluation mais on ne voudrait pas sur-évaluée la maison. La secrétaire nous a certifiée que lorsque la maison serait en vente nous serions les 1er informés car nous sommes les seuls à s'être manifestés pour l'achat de cette maison depuis 2 ans. Les raisons pour lesquelles la maison n'est pas encore en vente sont d'après des "rumeurs" car la secrétaire ne dit rien par téléphone c'est qu'il ne trouve pas un héritier qui se trouve à l'étranger.

Une autre question: Cette situation peut durer combien d'années encore maxi avant que le notaire puisse la mettre en vente?

Merci d'avance pour vos infos à venir